

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER  
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES  
REUNI LE 19 NOVEMBRE 2020**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les membres élus, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Patrick Savidan, Graciela Villanueva.

Collège B : Patricia Corchète, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Sébastien Malaprade, Virginie N'Dah-Sekou, Roberto Poma, Stéphanie Wojcik.

Collège BIATSS : Martine Gail

Collège « personnalités extérieures » : Aude Portulier, Frédéric Henry

Collège « étudiants » : Juline Clémenceau, Océane Layec, Duncan Nollet, Marie Sébin, Alison Queru

Parmi les membres invités étaient présents : Ali Benmakhlof, Sophie Blanchard, Denis Bousch, Marie-Noëlle Campana, Lucie Gournay, Séverine Grelois, Baptiste Lavat, Nicolas Le Cadet, Alejandro Roman Antequera, Francesco Sergi, Antoine Servel, Anne Raffarin, Claire Sotinel, Carole Talon-Hugon.

Parmi les membres de droit étaient présents : Karine Bellance, Karine Bergès.

\*\*\*

**1. Approbation des PV des conseils des 11 juin, 9 juillet et 1<sup>er</sup> octobre 2020**

Des amendements proposés par Guillaume Marche sont examinés et en partie intégrés.

Après lecture des procurations par Karine Bellance, Yolaine Parisot soulève la question de la représentativité des élus étudiants qui ne seraient plus (ré)inscrits au sein de l'UFR. Plusieurs dates butoir sont évoquées.

Anne-Lise Humain-Lamoure propose que Karine Bellance interroge la DAGJ à ce sujet. Dans l'attente, le déroulé de l'ordre du jour est modifié pour aborder en premier les points sans vote.

**2. Modalités de fonctionnement du conseil et des commissions**

Anne-Lise Humain-Lamoure appelle, dans une période complexe de confinement où tout continue de fonctionner normalement et où la fatigue se fait sentir, au respect des personnes, quels que soient les désaccords. Il convient d'éviter les insultes ou agressions verbales.

Elle rappelle également que les conseils pléniers n'ont pas vocation à traiter de cas personnel, ni à aborder tous les points, mais à traiter d'éléments nécessaires à la gestion collective.

Lucie Gournay indique, en tant que candidate lors de la dernière élection, qu'elle n'a eu aucun propos déplacé.

### 3. Actualités

#### **Elections partielles**

Elisabeth Rothmund a été nommée Professeur des Universités à Sorbonne Université au 1<sup>e</sup> novembre 2020, et Vincent Ronach a démissionné de son poste. Des élections partielles devront être organisées, mais, en raison de la pandémie, l'ensemble des élections, en central comme en composantes, est suspendu.

L'UFR organisera dès que possible ces élections partielles. Des outils numériques sont à l'étude et pourraient permettre la tenue d'élections.

#### **Commissions**

Anne-Lise Humain-Lamour rappelle qu'il existe quatre commissions au sein de l'UFR : pédagogie, moyens, statuts et recherche – cette dernière constituant le comité scientifique de l'UFR. Ces commissions ne sont pas des lieux de votes mais des lieux d'échanges afin de pouvoir formuler des propositions au Conseil de Gestion de l'UFR LLSH. Ces commissions regroupent étudiants, personnels administratifs, enseignants et enseignants chercheurs. Le collège étudiant étant le seul complet, il sera procédé à la désignation des représentants étudiants dans ces commissions lors d'un prochain conseil.

### 4. Informations au regard de la situation épidémique et vote si besoin

#### ***Point sur les cas dans l'UFR***

L'UFR a recensé depuis la rentrée 42 cas positifs sur 5 000 étudiants, soit un taux d'incidence 20 fois inférieur à la moyenne nationale, sans cluster (3 étudiants ou plus liés par une même chaîne). Néanmoins, de très nombreux « cas contact » autodéclarés ont suscité des formes d'inquiétude chez les étudiants.

En dépit de ces éléments, il est peu probable que les cours en présentiel puissent reprendre avant Noël, voire avant le second semestre. Certains TP en salle informatique ont pu avoir lieu en présentiel, sur dérogation rectorale.

#### ***Bibliothèques***

Contrairement au premier confinement, les bibliothèques ont mis en place un système de *click & collect* pour la réservation et le retrait d'ouvrage. Les bibliothèques n'ont en revanche pas pu mettre en place de système de réservation de salles.

#### ***Etudiants en rupture numérique***

La mise à disposition de salles de travail est complexe étant donné les effectifs. L'Université a évoqué la possibilité d'ouvrir le restaurant universitaire de la Pointe jaune.

Un système de prêt d'ordinateurs et de clés 4G a été mis en place en avril dernier dans l'urgence mais a bien fonctionné. On constate aujourd'hui un fort taux de non-retour du matériel (un tiers actuellement). Dans le cadre de la 2<sup>e</sup> vague de prêts, la convention établie par l'Université a été mise en place début novembre. Les clés 4G et les ordinateurs devaient relever de la DSI (direction des services informatiques). Il a fallu acheter des ordinateurs supplémentaires sur le budget de l'UFR, leur distribution est en cours. Les clés 4G ne sont toujours pas livrées – l'UFR ne peut intervenir, seule la DSI peut commander ce type de matériel (et l'abonnement). L'établissement est tenu par un marché public, ancien et passé pour un autre usage, qui impose un abonnement avec engagement de 18 mois minimum. Une discussion est en cours au niveau national par les VP numériques des différentes universités avec les opérateurs de télécommunication pour envisager une solution.

Enfin, concernant **les comptes numériques des enseignants**, l'UFR a pu reprendre la main et au jour du Conseil, l'ensemble des titulaires et des contractuels dispose d'un compte numérique. Il en est de

même à quelques exceptions des vacataires. L'obtention du compte numérique permet généralement dans l'heure d'obtenir un compte Zoom. Il faut pour cela saluer l'efficacité du CIDP.

### **Retour sur l'approbation des PV des conseils des 11 juin, 9 juillet et 1<sup>er</sup> octobre 2020**

La DAJG a confirmé que l'inscription administrative des étudiants a pour date limite le 31 octobre. Une partie des étudiants non-réinscrits ne sont donc plus membres du Conseil.

Sur la base d'une liste d'élus validée par la DAGJ et, après lecture des procurations, les trois PV (voir point 1) sont soumis à approbation.

**Les PV des trois séances précédentes sont validés à l'unanimité.**

### **Retour sur une actualité qui suppose un vote**

L'équipe de direction propose une motion contre la Loi de Programmation Pour la Recherche.

Après lecture et amendement, **la motion suivante est adoptée à l'unanimité :**

*Le Conseil de gestion de l'UFR LLSH, réuni le 19 novembre 2020, tient à réaffirmer son opposition à la loi de programmation de la recherche, qui porte désormais également atteinte à la procédure de qualification nationale aux fonctions de Maître de conférences et de Professeur. Les amendements introduits par le Sénat et confirmés en CMP sont une attaque directe et très inquiétante contre certains principes fondamentaux dont le CNU est un des garants : indépendance, impartialité et évaluation par les pairs au niveau national. Un autre amendement pose en outre les bases d'une pénalisation de l'expression politique sur les sites universitaires. Le conseil rappelle que les universitaires, comme tous les citoyens, sont soumis aux lois de la République et à l'institution judiciaire, seule apte à juger de la légalité de leurs actes et de leurs propos.*

*L'UFR LLSH réaffirme son attachement au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle demande au gouvernement d'entendre la communauté universitaire et exige, puisque c'était un engagement de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, que les décrets d'application de cette loi ne soient pas promulgués de sorte que les articles L. 952-6 et L. 952-2 du Code de l'Éducation restent inchangés et que la procédure de qualification soit maintenue.*

*Considérant également qu'il n'a quasiment pas été tenu compte des critiques formulées par de nombreuses instances au sujet de cette loi, l'UFR LLSH s'associe à la lettre ouverte adressée au Président de la République par la CP-CNU et invite les collègues à la signer massivement : <https://lettreouvertelpr.wesign.it/>.*

### **Reprise du point « informations au regard de la situation épidémique »**

#### **Question sur les évaluations au regard de la situation épidémique**

Jean-Marc Leblanc indique qu'une note a été transmise par le service de la DEVE concernant les éventuelles modifications de contrôle des connaissances, indiquant que toute demande de changement doit être remontée par l'UFR avant le 4 décembre afin de pouvoir être votée par la CFVU le 14 décembre. Si toutes les modifications ne doivent pas être votées en CFVU, notamment le passage du présentiel au distanciel, les modifications concernant notamment le nombre d'évaluations en contrôle continu ou la transformation de partiels en contrôle continu, doivent faire l'objet d'un vote.

Cette note est complétée d'un protocole sanitaire qui impose un cadre strict pour d'éventuels examens en présentiel. A titre d'exemple, l'amphi 1 ne peut être utilisé que pour une capacité de 62 places

(contre 343 habituellement), l'amphi 2 de 23 places, l'amphi MLRI 101 passe quant à lui à 54 places (contre 294). Elle conseille de privilégier le contrôle continu en distanciel quand cela est possible.

Donna Kesselman souhaite savoir si l'université a sollicité la ville de Créteil ou d'autres moyens afin de trouver d'autres salles. La direction de l'UFR n'a pas connaissance d'une telle sollicitation.

Selon les modélisations effectuées, il serait possible de placer 149h d'examen en respectant l'ensemble des contraintes, sous réserve de placer les examens au cours des 3 premières semaines de janvier. Il est donc proposé un créneau de 4 heures d'examen par niveau et par mention de licence, dans lequel les équipes pédagogiques pourront choisir de placer deux épreuves de 2h maximum ou une de 4 heures. Il est recommandé de choisir des évaluations qui concernent la totalité de la promotion.

L'ensemble des examens des enseignements transversaux ou mutualisés (y compris les blocs 2) sont exclus de ce dispositif et devront se tenir en distanciel afin d'éviter les brassages.

Les autres examens devront passer soit en distanciel, soit en contrôle continu si les étudiants ont au moins deux notes. Dans le cas d'examen à distance, la scolarité fournira la liste des étudiants, y compris en dérogatoire, avec leurs coordonnées. L'attention est portée sur la nécessité pour les départements et formations d'assurer un étalement des rendus des travaux. Pour autant, il sera possible, par exemple via Eprel, de créer des épreuves à distance par exemple avec ouverture et fermeture du devoir dans une même journée, c'est-à-dire en un temps limité qui permette néanmoins de tenir compte d'éventuels problèmes techniques ou de connexion des étudiants

Concernant les épreuves présentielles, il ne sera pas possible de faire appel aux surveillants : ce sont les enseignants qui devront assurer la surveillance.

Anne-Lise Humain Lamoure tient à remercier le service de la scolarité pour le travail important réalisé ces quinze derniers jours, qui permettra d'envoyer très prochainement les tableaux à jour des enseignements.

En conclusion, il est demandé de voter sur la proposition suivante : à chaque département ou formation de transmettre début décembre à la direction la liste précise des examens, leur échéancier, et leur modalité d'organisation en licence, en assurant l'équité entre étudiants, et en se limitant à 4 heures d'épreuve en présentiel maximum par niveau de formation, sur une ou deux épreuve(s).

Après une nouvelle lecture des procurations, ***ce cadre général est voté à l'unanimité.***

## **5. Votes en lien avec la nouvelle offre de formation 2020-2024**

Jean-Marc Leblanc présente le résultat des échanges de la commission pédagogie du 8 octobre 2020, suite aux retours de la DEVE indiquant que l'offre de formation a bien été votée en CFVU sous réserve que certaines modifications et clarifications soient apportées.

Les départements ont travaillé pour rendre plus lisible les parcours enseignements qui n'apparaissaient pas toujours clairement au sein des parcours dits « monodisciplinaires » : options facultés, enseignements spécifiques à ces parcours. L'ensemble des documents de travail a été mis sur Sharepoint, et les livrets des parcours enseignement seront mis-à-jour sur le site de l'UFR.

Pour la maquette de la licence d'histoire, un changement a été fait pour tenir compte d'une incohérence entre les différents semestres pour la pratique de la LV2.

La DEVE a également fait un retour, qui n'a pas été abordé en commission pédagogique, sur la maquette de philosophie, qui comportait une option transversale de trop (les étudiants ne pouvant plus suivre que deux options transversales maximum). En accord avec la direction du département de philosophie et pour ne pas pénaliser les étudiants la modification porte sur un semestre pair, au S6 l'UE stage ou options T (désormais UE d'ouverture) devient stage ou options Faculté. Les départements de formation, le service scolarité et la commission pédagogie ont également travaillé sur une grille d'équivalence entre les anciennes et les nouvelles maquettes de l'offre de formation.

Les modalités du contrôle continu intégral ne semblent pas avoir été comprises par tous de la même manière. Il est donc proposé d'échanger à nouveau en commission pédagogie sur ce sujet.

Enfin, la commission a également travaillé sur le statut d'inscription AJAP (ajourné, autorisé à poursuivre). Elle propose en licence qu'un étudiant ayant un semestre de retard mais ayant validé au moins 20 ECTS dans ce semestre dont une UE portant une note plancher, soit autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure et à valider les UE manquantes par la suite.

Concernant l'assiduité, elle demeure, en licence, obligatoire en TD. Un étudiant absent trois fois ou davantage se verra attribuer la note 0, y compris s'il s'agit d'un contrôle continu intégral. L'assiduité n'est pas obligatoire en CM mais vivement conseillée. En master, l'assiduité est également obligatoire. Un étudiant absent trois fois ou davantage se verra attribuer la note 0, y compris s'il s'agit d'un contrôle continu intégral.

Les documents présentant les règles de progression des études et règles d'assiduité étaient mis à disposition des membres du conseil sur l'espace partagé.

Sont soumis au vote du Conseil pour approbation : les maquettes des parcours enseignement, de licence histoire, de licence de philosophie, les règles d'AJAP et d'assiduité.

***Le Conseil vote les modifications de maquettes, les modalités de progression (règle AJAP) et les modalités d'assiduité à l'unanimité.***

### **Réorientation et cours de renforcement**

La campagne de réorientation commencera le 26 novembre et s'achèvera le 19 janvier, avec utilisation de la plateforme e-candidat. Un mail sera envoyé à cet effet aux responsables de formation et de département. Les intéressés seront invités à étudier les dossiers, en gardant à l'esprit que nos effectifs sont déjà en forte hausse.

Les cours de renforcement commenceront la semaine du 23 novembre, le planning comporte 14 semaines de cours.

### **Journées portes ouvertes**

Les JPO seront organisées en ligne le samedi 30 janvier, via une plateforme numérique permettant la tenue de stands, conférence, etc. Une réunion sera organisée pour préparer cet événement.

### **Capacité d'accueil en Master,**

Afin de paramétrer le portail « [trouvermonmaster.gouv.fr](http://trouvermonmaster.gouv.fr) », l'UFR doit compléter un tableau de capacité d'accueil, qui sera ensuite voté en CFVU. Il est proposé de reconduire le tableau des capacités de l'an dernier, présent sur l'espace partagé.

Il est rappelé qu'il est possible d'intégrer plus d'admis que la capacité d'accueil. Anne-Lise Humain-Lamoure précise que la mention LEA, en tension, qui atteint voire dépasse régulièrement ses capacités d'accueil, pourrait obtenir deux postes supplémentaires d'enseignant-chercheur en augmentant ses

capacités d'accueil. Cela permettrait également de financer un parcours de master sur le site de Sénart. En L1, l'augmentation des capacités contre des postes pérennes est encore en discussion. L'ouverture d'un groupe Master LEA à Sénart a également été conditionnée à l'obtention d'un poste administratif supplémentaire.

Un message d'alerte est passé pour que les responsables de Master n'hésitent pas à remplir leurs places s'ils ont les bons candidats pour éviter que le Rectorat n'impose des étudiants, mais il faut éviter d'aller au-delà, afin de pouvoir avoir des arguments dans les prochaines années pour négocier des moyens supplémentaires.

Fabienne Moine alerte sur l'augmentation des étudiants de Master en LANSAD (+100% cette année), en raison notamment de l'ouverture des M1 pros. Dans le cas d'une nouvelle augmentation, il faudra réfléchir aux cours mutualisés. A court terme, il faudrait réfléchir à l'ouverture potentielle d'un groupe supplémentaire. Il en est de même pour certains séminaires de recherche. Ces questions seront étudiées en commissions pédagogie et moyens.

***Le Conseil vote à l'unanimité des capacités d'accueil identiques à l'an dernier, à l'exception d'une augmentation de 60 places pour le Master mention LEA.***

Anne-Lise Humain-Lamoure propose que ce sujet, dont les conséquences en LANSAD sont globales, soit étudié lors d'une prochaine commission pédagogie afin d'établir des capacités issues d'une réflexion commune.

#### **DU Communication en Santé**

Afin d'assurer l'enregistrement du DU « Enjeux de communication en santé » par l'organisme France Compétences (et assurer ainsi son financement par des organismes tiers), il a fallu en modifier l'intitulé. Ce DU s'intitule désormais « Conception de stratégies en santé ». Cela n'entraîne aucune modification du contenu. Ce changement a été fait en accord avec le département communication et a été voté en CFVU.

#### **Information sur les parcours de master mention MEEF second degré**

Une réunion a rassemblé début novembre les responsables de parcours. Ces derniers estiment que les discussions avec l'INSPE sur les maquettes, dans leurs aspects pédagogiques, ont été globalement constructives. Les craintes concernant le volume de cours disciplinaires semblent avoir été levées, puisqu'il y aura un maintien, voire une augmentation, avec la mise en place de la réforme. Des points de vigilance demeurent néanmoins : l'INSPE souhaite centraliser les LANSAD pour l'académie d'une part, et voudrait imposer un rapport CM/TD sur l'ensemble de la maquette, alors que l'UFR souhaite des cours uniquement en CM, en raison du travail très lourd de préparation. Enfin, une inquiétude sur le bloc Recherche, avec la volonté de l'INSPE d'orienter cette partie sur la didactique et non sur ce qui se faisait auparavant, avec un risque concernant la mutualisation des séminaires de recherche.

De plus, une grande incertitude sur la répartition des enseignements entre l'INSPE et l'UFR demeure. Pour mémoire, pour l'ancienne offre de formation, l'UFR prenait en charge 2 662 heures dont 1 982 hors mutualisation, c'est donc un enjeu important pour la soutenabilité financière de l'UFR.

Anne-Lise Humain-Lamoure tient à remercier les collègues des MEEF qui ont transmis à la direction les projets de maquette et autres informations, dans la mesure où elle ne les a pas toujours par la voie institutionnelle.

## 6. Votes du budget rectificatif n°2 2020 et du budget initial 2021

Myriam Baron présente les documents mis à disposition des membres du Conseil sur l'espace partagé. Elle indique que ce BR2 intègre au prorata des mois restant de l'année civile l'EUR FRAPP et le DELCIFE qui ont été intégrés en cours d'exercice à la composante. Cela impacte le budget qui passe de 1,75M€ à 1,94M€. En raisonnant en année pleine sur le BI, le budget de l'UFR se portera à 2,207M€ (1,472M€ sans ces deux entités). Les dépenses pour ces deux entités sont fléchées.

Par ailleurs, en comparant les BI 2020 et 2021, à périmètre équivalent (hors recherche et sans compter les deux nouvelles entités), le budget passe de 1,478M€ à 1,304M€ en 2021, soit une baisse de 11,8%. C'est en partant de ces chiffres globaux qu'il faut ventiler à la baisse différents postes de dépenses. Toujours à périmètre constant, il y a une baisse de 15,8% (plus de 245 000€) entre le BR2 2020 et le BI 2021.

Cette baisse significative provient d'une dotation contribution constante (malgré l'augmentation des effectifs étudiants), une baisse des ressources propres notamment en apprentissage et en formation continue (particulièrement en Anglais, et en DAEU), et la fin de la péréquation FA du fait de la réforme de l'apprentissage.

Le BR2 2020 est marqué par une diminution de l'enveloppe enseignement (heures complémentaires et vacations) et crédits pédagogiques (annulation des sorties du fait du confinement), et par une augmentation de la provision pour risque.

Le BI 2021 est, quant à lui, marqué par des ajustements, mais aussi par une sanctuarisation des crédits affectés directement aux départements. La « voilure a été réduite » sur les enveloppes « pilotage » et « heures de vacations et complémentaires ».

Yolaine Parisot soulève une question sur le budget de l'EUR FRAPP. Myriam Baron précise que les chiffres indiqués sont ceux qui ont été transmis par la DRV et le service financier. Anne-Lise Humain-Lamoure confirme que ces fonds sont fléchés pour l'EUR.

Guillaume Marche demande des précisions sur la provision pour risque. Myriam Baron indique qu'il s'agit, par exemple, de couvrir des ruptures de contrats en FC et en FA.

Sophie Blanchard demande ce qu'il en est des demandes de crédits pédagogiques. Myriam Baron indique que l'enveloppe a été maintenue à périmètre constant, en dépit de la situation sanitaire.

Guillaume Marche demande si le point suivant aura une incidence sur le budget si une décision positive était émise. Myriam Baron explique que l'incidence se porterait sur le BR1, mais qu'il faut prendre en compte la réduction du budget exposé.

Après ces explications, et nouvelle lecture des nouvelles procurations, **le Conseil vote à l'unanimité le BR2 2020 et le BI 2021.**

Donna Kesselman précise qu'elle n'est pas en mesure d'évaluer les provisions pour risque et d'autres postes. Elle vote sur la base de la confiance le budget, sans poser de jugement.

## 7. Vote sur le principe d'un nouveau dispositif de contrats doctoraux UFR

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Nous souhaitons fortement –j'utilise le passé–, nous engager dans des dispositifs, et y compris à assumer des allocations pleines, mais vous le voyez, entre le souhait de notre campagne, et maintenant, il y a quand même une dimension importante qui est celle de la Covid-19, d'une crise économique qui n'est pas sans impact, on vient de le voir, sur nos budgets. Une demande

a été adressée par Guillaume, et a été transmise à l'ensemble des élus, pour redemander le vote sur 2020-2023. La dernière fois, nous n'avions pas d'éléments chiffrés : maintenant vous en avez. Guillaume a interrogé tout à l'heure l'ordre du vote. Je l'avoue, nous l'avons fait exprès pour que vous ayez des éléments chiffrés et concrets de nos craintes, exprimées la fois précédente. Par ailleurs, un nouvel élément est intervenu : c'est qu'il a été clairement dit à la CR du 12 octobre que les deux demi-allocations qui n'avaient pas été consommées seraient reconduites l'an prochain. Ceci a été confirmé par mail par Claire Hancock, VP en charge du doctorat à l'UPEC, aux 2 ED concernées, puisque ces deux demi-allocations seront fléchées en SHS. Et il a été précisé à cette occasion que ce serait sur Cultures et Société d'un côté, OMI de l'autre... Nous ne sommes donc pas seuls non plus. Enfin, à l'initiative de Guillaume, nous avons rencontré Guillaume, Patrick [Savidan] et Yolaine [Parisot], jeudi dernier. Tu nous avais parlé d'un mail du président. J'ai demandé au président de me le communiquer. Ce mail confirme bien que cette année, ce ne serait plus possible, puisque les deux contrats, qui ont été annoncés, sont reportés à l'année suivante. Donc il n'y a aucune ambiguïté là-dessus. Par acquit de conscience, j'ai appelé le VP CA, qui me répond un autre argument : le plafond d'emploi qui vient d'être voté au CA et que personne ne peut dépasser, fût-ce le Président. Qu'à partir de ce moment-là, nous ne sommes plus dans cette configuration-là. Outre les aspects budgétaires qui viennent d'être donnés, mais peu importe, ce n'est même pas ça qui en décide à l'heure actuelle, c'est la décision de l'université de pérenniser le système l'an prochain, et donc de reporter deux demi-contrats non consommés fléchés en SHS. Il me semble impossible de voter, puisque, hiérarchie des normes, un Conseil d'UFR ne peut remettre en cause ce qui a été annoncé d'une part à la commission Recherche, d'autre part voté au Conseil d'administration. Guillaume demande la parole.

**Guillaume Marche** : Je voulais juste apporter quelques précisions. D'abord, la précision sur l'origine des initiatives dont tu as fait état, et auxquelles j'étais partie prenante, mais qui n'était pas mon initiative personnelle. Donc, le rdv que nous avons eu jeudi dernier était à l'initiative de plusieurs élus de ce conseil d'UFR, pas moi uniquement. Il fallait une boîte d'envoi, c'était la mienne en l'occurrence. Et de la même manière, la demande de vote sur la participation de notre UFR à un cofinancement dans le cadre de la campagne 2020 –je suis désolé, je suis obligé d'employer cette périphrase très longue à chaque fois– je l'ai transmise, elle émane du conseil de laboratoire d'IMAGER. Donc ce n'est pas ma demande, c'est la demande du Conseil Imager.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Je souscris à ta rectification et je t'en remercie puisque c'est bien ce que tu avais écrit.

**Guillaume Marche** : Sur le report à 2021 fléché SHS de deux allocations non-utilisées en 2020, ce qui a été dit me semble-t-il, c'est que, c'était dans le cas où ces deux allocations ne seraient pas consommées, employées en 2020, elles seraient reportées à 2021, et fléchées pour les SHS. Il se trouve que j'ai eu un autre rdv avec le Président de l'université et le Vice-président Recherche ce lundi. Ce rendez-vous, je l'ai eu en tant que directeur de thèse potentiel d'un des deux candidat et candidate à des allocations au titre de la campagne 2020. J'étais en compagnie – c'était donc une demande de rendez-vous qui était à l'initiative de moi-même, de Vincent Ferré qui est le directeur de thèse potentiel de la seconde candidate potentielle pour des allocations 2020, et Marie-Emmanuelle Plagnol, qui est la directrice de l'Ecole doctorale Cultures et sociétés dans laquelle l'une et l'autre des de ces thèses sont inscrites. Puisque de fait, ce candidat et cette candidate sont inscrits. Au cours de cette conversation avec le Président et le Vice-Président Recherche, il a été dit de manière très claire plusieurs choses. La première chose qui a été dite de manière très claire, c'est que l'université, sa présidence, sont très demandeuses d'une participation de notre UFR, en l'occurrence, à ce cofinancement pour la période encore une fois 2020-2023. Le président nous a donné toutes les assurances selon lesquelles il était encore temps de les faire. A l'issue de ce rdv, il a adressé un courriel à la directrice de l'Ecole Doctorale Cultures et sociétés. Et ce courriel, j'en ai connaissance, puisque la directrice de l'école doctorale Cultures et Sociétés l'a transféré à l'ensemble des directeurs et directrices de laboratoires qui font partie de Cultures et sociétés. Et donc j'en ai été destinataire à ce

titre-là, et le président Jean-Luc Dubois-Randé dit : « Concernant le calendrier de formalisation des contrats doctoraux, il n'existe pas de délai à l'issue duquel il ne soit pas possible d'effectuer un recrutement d'allocataires doctoraux, sous réserve que les intéressés soient inscrits ». D'après ma compréhension et ma connaissance du plafond d'emploi, il est effectivement voté par le Conseil d'Administration, il peut être revu par le Conseil d'Administration, et que je sache, l'université recrute à tout moment de l'année : il y a des personnes qui prennent leur retraite, il y a des personnes qui sont donc recrutées pour remplacer les personnes qui prennent leur retraite. Il y a des contrats qui commencent à telle ou telle période de l'année. Et donc, j'ai toute les raisons d'accorder toute confiance à la parole du président Jean-Luc Dubois-Randé, lorsqu'il dit qu'il est possible de recruter deux allocataires doctoraux encore à cette date, quoi que tardive dans le calendrier 2020.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Alors, il est curieux... le mail dont tu parles, j'en étais destinataire, j'étais en copie. Ce deuxième point du mail, je ne l'interprète absolument pas de la même façon : il dit en fait qu'effectivement, on peut commencer un contrat quand on veut, mais il faut que – et ça, ce n'est pas précisé –, que le contrat soit préalablement prévu dans le plafond d'emploi. Une fois qu'il est préalablement prévu dans le plafond d'emploi, effectivement, on peut le pourvoir quand on veut. Quand tu parles de retraite ou quand tu parles de poste vacant administratif au fil de l'eau par exemple, le poste existe déjà dans le plafond d'emploi...

**Guillaume Marche** : Je fais observer que... oui, pardon !

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Il n'a pas été prévu dans le CA ces deux demi-contrats puisqu'ils ont été annoncés « reportés en 2021 ». Donc ces deux contrats n'existent pas dans le plafond d'emploi.

**Guillaume Marche** : Mais encore une fois, donc...

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Attends

**Guillaume Marche** : Pardon, je pensais que tu avais terminé.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Après vote du CA, le plafond d'emploi qui fait partie des grandes enveloppes budgétaires est envoyé au rectorat : c'est fini ! C'est fini ! Un BR2, c'est le dernier budget rectificatif possible avant la fin de l'année. Donc *non*, je ne vois pas comment c'est possible. Et ce que je comprends de la phrase, c'est qu'un doctorant qui aurait commencé sa thèse peut encore postuler sur un contrat doctoral, c'est ça que je comprends, moi...

**Guillaume Marche** : Non, non, les choses étaient extrêmement claires lors de ce rdv...

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Je n'étais pas dans ce rdv, je n'étais pas invitée...

**Guillaume Marche** : Moi, j'étais dans ce rdv, j'ai demandé, je faisais partie des 3 personnes qui ont demandé ce rdv. Les propos de Jean-Luc Dubois-Randé étaient extrêmement clairs à ce sujet quant au fait qu'il était absolument possible, que rien ne s'opposait. Le Vice-Président Recherche l'a absolument confirmé : rien ne s'oppose au recrutement de deux allocataires doctoraux à cette date. Par ailleurs, je peux imaginer que, encore une fois, il n'y a pas d'interprétation à avoir de ce qu'a dit Jean-Luc Dubois-Randé, de ce qu'a écrit Jean-Luc Dubois-Randé. On peut difficilement être plus clair qu'il ne l'a été. Je pourrais relire la phrase si les collègues le souhaitent...

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : [Inaudible]

**Guillaume Marche** : En revanche, ce sur quoi, il y a visiblement une divergence d'interprétation, c'est la question de savoir s'il est acquis que les deux allocations doctorales en cofinancement concernées

ont d'ores et déjà été reportées à 2021. Tu me dis que *oui*, j'ai bien compris que tu étais absolument persuadée que *oui*, et moi je suis absolument persuadé du contraire. Parce que le président de l'université m'a dit le contraire, parce que des élus aux conseils centraux m'ont dit le contraire, et parce que ce qu'on m'a dit, c'est qu'ils sont reportés dans l'hypothèse où ils ne seraient pas pourvus dans le cadre de la campagne 2020, ils seront reportés. Dans l'hypothèse, dans le cas où ils ne seraient pas pourvus dans le cadre de la campagne 2020, ils seront conservés, préservés, sanctuarisés, et reportés, fléchés SHS à 2021, de façon à ce que nous n'en perdions pas le bénéfice. Par ailleurs, la question de savoir si c'est possible ou pas possible, moi je pense que le Conseil de l'UFR Lettres, Langues, et Sciences Humaines n'a pas à se substituer à la décision du Conseil d'Administration de l'université, et à la limite, je voudrais suggérer que nous pouvons très bien décider... Nous pourrions très bien prendre un vote sur l'opportunité de participer à ce programme de cofinancement, dans le cadre de la campagne 2020, sous réserve de la faisabilité, qui sera à confirmer par les services centraux, par le Conseil d'Administration, par la présidence, etc.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Alors, plusieurs points. Et je suis prête à projeter si vous le souhaitez les mails... Moi, j'ai des écrits qui ne présentent absolument pas cette hypothèse : c'est reporté, point...

**Guillaume Marche** : Il faut dire aussi un autre truc, visiblement, il n'y a peut-être pas l'unanimité tout à fait totale au sein de l'équipe présidentielle, entre divers membres de cette équipe présidentielle sur cette question. C'est une éventualité, aussi.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Alors. Un : Il y a des écrits. Tu me dis que le président, mais moi, j'ai le mail qu'il t'a envoyé pour ce rendez-vous, où il dit préalablement, il l'écrit que c'est reporté. Enfin... Au bout d'un moment, voilà : le VP CA – j'étais au CA, j'étais à la CR, j'étais au CA... Je ne suis pas sourde, je ne suis pas mal comprenante, en tout cas pas totalement- c'est ce qui a été dit, et clairement dit. Donc...

**Guillaume Marche** : Est-ce que je peux faire lecture du mail qui a été envoyé à Marie-Hélène Plagnol ?

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Oui... Moi, plutôt que de donner lecture, je préfère projeter.

**Guillaume Marche** : Je veux bien projeter, mais je ne suis pas sûr de pouvoir le faire, n'étant pas l'initiateur de la réunion ZOOM.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Ou si tu veux, je lis tout.

**Guillaume Marche** : Si je peux le partager, je veux bien le partager, et essayer.

[projection du mail]



lun. 16/11/2020 14:34

Latifa Zeroual-Belbou

URGENT TR: suite discussion

À 'Corine MAITTE'; poschut@u-pec.fr; Dominique Ducard; XTERIEUR claire.oger; Claire Sotinel; Emmanuel Fureic; manuelzackad@cnam.fr; Christian.Bourret@univ-mlv.fr; Guillaume Marche; Alain Mouchet; Laurence Costes; Patrick Savidan; Anne Raffarin; Lionel Dufaye; Lionel Dufaye; caroline.trotot@univ-eiffel.fr

Cc ed-cs@univ-paris-est.fr

école doctorale

Chère Marie-Emmanuelle,

Dans le prolongement de l'échange que nous avons eu à propos des modalités de soutien du central aux dispositifs d'allocations doctorales devant donner lieu à un demi-financement par les UFR et/ou laboratoires et à un demi-financement du central, je tiens à confirmer et à clarifier deux éléments du dispositif. Ces éléments déclinent d'ailleurs les règles qui s'appliquent dans tout d'établissement de l'enseignement supérieur.

- 1- Le premier élément tient à la nature de l'engagement financier des UFR/laboratoires. Dans le cadre des demi-allocations, l'équipe politique a défini un cofinancement UFR/laboratoires et central et c'est bien entendu le cadre général de financement de ces contrats doctoraux. Dans l'hypothèse où une UFR s'engagerait à financer une demi-allocation de thèse et éprouverait le cas échéant des difficultés à honorer le financement de la part qui lui revient, il reviendrait au central de prendre à sa charge la partie non financée par l'UFR.
- 2- Le second élément tient au calendrier de formalisation des contrats doctoraux. Il n'existe pas de délai à l'issue duquel il ne soit pas possible d'effectuer un recrutement d'allocataires doctoraux sous réserve que les intéressés soient inscrits.

Amitiés JL

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Alors attends... Je vais partager pour ma part [...] le mail qui a été envoyé par Claire Hancock dès le 19 octobre, avec en copie Simon Gilbert qui à ma connaissance n'a pas rebondi, en tout cas là, ça m'a été transmis parce que moi j'ai posé la question. Je l'ai posé réellement, j'ai voulu savoir. Parce que franchement ce n'est pas clair. Bon, j'ai cet écrit. « Nous avons souhaité mettre de côté deux demi-allocations afin de les cibler sur CS et OMI lors de vos concours 2021 » : on ne peut pas être plus clair. Il y a un deuxième mail qui t'était adressé et dont tu m'avais parlé -c'est toi qui m'en a donné l'existence -, que j'ai demandé à Jean-Luc, parce que je voulais : là aussi, je lui ai reposé la question, en lui disant : *mais nom de dieux, prenez une décision*. Bon... « c'est pour cela que nous les remettons à l'année prochaine à disposition des SHS ». Ce n'est pas qu'un morceau choisi, vous avez la totalité du mail... Voilà ! Donc à un moment donné, il va falloir être clair. Et par ailleurs au CA, qu'un plafond d'emploi puisse être modifié après un BR2... Je ne pense pas.

Début du message réexpédié :

**De:** Claire HANCOCK <[hancock@u-pec.fr](mailto:hancock@u-pec.fr)>  
**Objet:** report de demi-allocations doctorales ciblées SHS  
**Date:** 19 octobre 2020 à 14:32:43 UTC+2  
**À:** Sylvie Thoron <[sylvie.thoron@u-pec.fr](mailto:sylvie.thoron@u-pec.fr)>, Marie-Emmanuelle Plagnol <[plagnol@u-pec.fr](mailto:plagnol@u-pec.fr)>  
**Cc:** Simon Gilbert <[simon.gilbert@u-pec.fr](mailto:simon.gilbert@u-pec.fr)>

Chères collègues,

Comme indiqué lors de la Commission Recherche de lundi dernier, l'équipe déplore que les écoles doctorales de SHS n'aient pu, cet automne, bénéficier autant du dispositif de demi-allocations doctorales que nous l'aurions souhaité et que leur place à l'UPEC le justifie.

C'est pourquoi seulement 8 des demi-allocations que nous avions dégagées ont été attribuées lors de cette CR (une dans chacune de vos ED, 1 pour MSTIC, 3 pour SIE et 2 pour SVS).

Nous avons souhaité mettre de côté deux demi-allocations afin de les cibler sur CS et OMI lors de vos concours 2021, car plusieurs collègues relevant de vos ED nous ont fait part de projets de co-financement en cours de montage mais qui prendront quelques mois à aboutir.

Ces demi-allocations viendront en sus des allocations pleines dont la répartition sera opérée par la CR au printemps comme cela se fait habituellement.

Bien cordialement,

Claire Hancock

-----  
**De:** Jean-Luc Dubois-Rande <jean-luc.dubois-rande@u-pec.fr>  
**Date:** 10 novembre 2020 à 10:08:00 UTC+1  
**À:** Guillaume Marche <gmarche@u-pec.fr>  
**Cc:** Simon Gilbert <simon.gilbert@u-pec.fr>, Vincent Ferré <vincent.ferre@u-pec.fr>, Marie-Emmanuelle Plagnol <plagnol@u-pec.fr>  
**Objet:** RE: demande de rdv : cofinancement d'allocations doctorales

Bonjour,

Nous n'avons pas toutes les informations financières concernant l'UFR et en particulier à ce stade de l'année les marges de manœuvres budgétaires. En effet, c'est à la clôture de l'exercice que l'on a en central les chiffres définitifs.

Nous avons mis en place cette année ce dispositif de 10 allocations doctorales dont la moitié est financée soit par le laboratoire, soit par l'UFR. Nous considérons en effet (au vu des résultats budgétaires des années précédentes) que toutes les UFR ont cette marge de manœuvre sans grande difficulté et pérenne.... C'est aussi pour nous plutôt vertueux que les UFR puissent aider les laboratoires .

Je rappelle que cela ne sera pas le seul dispositif de financement des allocations doctorales. Six de plus ont été ajoutées et nous ferons aussi d'autres propositions pour l'année prochaine d'allocations en souhaitant renforcer les SHS, l'objectif est de doubler le nombre d'allocations doctorales et passer à une soixantaine dans les deux ans qui viennent. Aujourd'hui nous sommes à une quarantaine ce qui est très insuffisant vu la taille de l'UPEC. Je ne compte pas bien sur les autres allocations doctorales (ANR, organismes etc...)...Par ailleurs, nous avons des signaux forts des tutelles pour proposer un dossier de type ISITE mais aussi d'autres EUR (dont d'ailleurs je pense celle portée par Patrick Savidan qui aurait dû passer si nos collègues de Marne avaient joué le jeu...).

Pour les demi allocations doctorales, nous souhaitons que la moitié soit affectée aux SHS. Cette année, nous avons pu constater que les deux allocations doctorales que nous pensions allouer à l'UFR de lettres en CAC n'ont pas été pourvues et nous le regrettons. C'est pour cela que nous les remettons l'année prochaine à disposition des SHS soit au final 7 allocations (5 + 2) contrats doctoraux en plus bien entendus des allocations de l'UPEC qui seront plus importantes l'année prochaine..

**Guillaume Marche :** Encore une fois, je ne pense pas que l'objet pertinent pour la délibération de notre conseil soit la faisabilité, je crois que l'objet pertinent pour la délibération de notre conseil doit être l'opportunité de le faire ou ne pas le faire, le bien-fondé de le faire ou ne pas le faire : je pense que c'est là-dessus que notre conseil doit se prononcer. La faisabilité, elle ne relève pas de nous, elle n'est pas de notre fait. Oui : la faisabilité pour le demi-financement. La faisabilité du recrutement lui-même dans le cadre de la campagne 2020 n'est pas de notre ressort. Je vois assez mal comment et pourquoi on se prononcerait et à la limite pourquoi on se poserait trop de questions sur la faisabilité en termes administratifs, je veux dire. Par ailleurs, puisqu'on vient d'en parler, moi ce que j'observe, c'est que ces deux messages que tu as projetés –je te remercie de l'avoir fait-, dans lesquels il est fait état du report à 2021 et du fléchage SHS de deux allocations initialement prévues pour 2020. Ces deux messages ont été adressés à une date à laquelle les expéditeurs de ces messages, les expéditeurs et expéditrices de ces messages avaient toutes les raisons de penser qu'il n'y avait pas de candidature en SHS et en provenance de notre UFR. Or, ce que au moins l'un des destinataires a appris depuis, c'est qu'il y a des candidatures. Il se trouve que la candidature du candidat et de la candidate existe à cette date. Le candidat, il s'appelle Olivier Berton, il souhaite s'inscrire en thèse sous ma direction au sein du laboratoire IMAGER, la candidate s'appelle Clara Berdot, elle souhaite s'inscrire sous la direction de Vincent Ferré, au sein du laboratoire LIS. Ces candidats, ce candidat et cette candidate, ont transmis un dossier incomplet pour la CR du mois d'octobre, qui avaient pour but d'attribuer les 10 allocations en co-financement. Mais leurs demandes n'ont pas été présentées lors de cette CR au motif justement que les dossiers étaient incomplets puisque les dossiers ne présentaient pas d'engagement de

cofinancement, et pour cause, ils ne présentaient pas d'engagement de cofinancement puisqu'il n'y avait pas eu de vote sur cette question au sein de notre Conseil d'UFR. Donc moi, ce que je comprends, encore une fois, la formulation qui est présente dans les mails que tu nous as montrés, elle est tout à fait authentique, elle signifie *dans la mesure où nous n'avons pas connaissance de l'existence de candidature en SHS ou au sein de l'UFR de Lettres Langues et Sciences Humaines en 2020, nous reportons à 2021, et nous fléchons en SHS, de telle sorte que vos disciplines ne perdent pas le bénéfice de ces deux allocations, qui leur étaient a priori destinées en 2020*. Mais comme il se trouve par ailleurs que nous avons des candidats qui ont été classés par l'école doctorale Culture & Société, qui à ma connaissance sont, au sein de l'UFR des Lettres Langues et Sciences Humaines, les deux seules candidatures qui restent encore en lice. Eh bien, j'ai l'assurance que le report à 2021 et le fléchage SHS deviennent caduques, puisque dans ce cas-là, ces deux allocations en cofinancement auront été attribuées dans le cadre de la campagne 2020. Mais encore une fois, je pense que notre rôle est de délibérer sur l'opportunité de la participation de notre composante à ce dispositif.

**Anne-Lise Humain-Lamoure :** Lors du précédent conseil, on avait répondu au moins sur deux points : Le premier, on n'avait pas encore les chiffres, parce que beaucoup de choses, en raison de la crise COVID, ont pris du retard – donc le BR2 par exemple aurait dû déjà être en construction, il l'était à peine : nous n'avions pas les chiffres – Maintenant que vous les avez, vous comprenez mieux notre prudence, parce qu'on voyait bien que cela n'allait pas dans le bon sens. C'est une première chose. Sachant que dans le mail que tu as projeté, sur le premier point, il est clairement dit que l'université ne peut pas rompre le contrat – c'est très bien ! – et il épongera – OK ! Cela ne veut pas dire qu'ils ne nous demanderont pas de contrepartie. Ce n'est pas écrit mais ça s'est déjà produit par le passé. En 2018, nous étions en léger déficit, très léger ! Je peux vous garantir qu'on a eu signalement de ce fait et clairement avertissement que cela ne devait pas dérapier plus. Voilà ! En 2019, nous avons des reliquats, et ça personne ne le nie : c'est bien pour cela d'ailleurs que nous avons le projet là, de faire des allocations. Sauf que depuis, vous voyez bien que, en termes de faisabilité, il n'y a pas que la question administrative.

Et par ailleurs, le deuxième point de faisabilité, que Karine Bergès avait assez longuement exposé au dernier Conseil, ce n'est pas qu'une question administrative, c'est aussi le besoin de se doter d'une procédure : on est sur des emplois de l'université, cofinancés par l'UFR, donc l'UFR recrute. On n'a jamais recruté de cette façon-là. Il faut une procédure claire, un appel à candidature, parce que vous, vous dites « il y a deux candidats », mais qu'est-ce qui nous assure qu'on n'en a pas d'autres ?

**Guillaume Marche :** Eh bien, ce qui nous assure que l'on n'en a pas d'autre, c'est que toutes les Ecoles Doctorales, tous les directeurs et directrices de recherche de toutes les écoles doctorales de l'ensemble de l'université ont reçu l'appel à candidature du 14 septembre. Et voilà ! Tout le monde l'a reçu, donc tout le monde avait la possibilité de se porter candidat ou candidate, au moment de la procédure normale qui était celle de l'examen des candidatures par les Ecoles Doctorales avant l'été. Et tout le monde a eu la possibilité de se porter candidat ou candidate, après l'été, au moment de l'annonce de la mise en place effective de ce processus de cofinancement. Et donc, oui, effectivement, il faut s'interroger sur la procédure, mais je pense que ce sur quoi moi et d'autres n'avons pas été suffisamment explicites précédemment, c'est peut-être qu'il faut dire quelle a été la procédure au terme de laquelle, peut-être tout le monde n'est pas au courant de la procédure au terme de laquelle ces deux candidatures ont été classées en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> positions, sur la liste complémentaire de l'Ecole Doctorale Cultures et sociétés.

**Anne-Lise Humain-Lamoure :** Ce n'est pas Cultures et Sociétés qui recrute, on est bien d'accord ?

**Guillaume Marche :** Non, j'entends bien. J'entends bien, j'entends bien, j'entends bien. Ce que je veux dire par là, c'est que la procédure au terme de laquelle ce candidat et cette candidate ont été classés respectivement 2 et 1 sur la liste complémentaire de l'Ecole Doctorale Cultures et sociétés, présente me semble-t-il, toutes les garanties de fiabilité scientifiques, et toutes les garanties aussi d'impartialité.

Je vais m'expliquer : dans le cas... déjà la procédure qui est celle de l'École Doctorale Cultures et sociétés, c'est que c'est le Conseil de l'École Doctorale qui organise l'examen des candidatures, l'audition des candidats et des candidates. Sont exclus de la procédure d'examen des candidatures, et de l'audition des candidats et des candidates toutes les personnes, toutes les membres du Conseil de l'École doctorale qui seraient directeurs ou directrices des thèses des candidates. En l'occurrence, je n'ai pas siégé et je n'ai examiné aucun des dossiers de candidatures pour la campagne 2020. Vincent Ferré n'a pas siégé, de toute façon, Vincent Ferré n'est pas membre du conseil de l'École Doctorale Cultures et sociétés. Donc moi je n'ai pas siégé, je n'ai rendu aucun avis, je n'ai participé d'aucune manière à cette procédure. Si ! J'ai participé d'une manière, c'est que par exemple au sein d'IMAGER, nous avons 3 candidatures, et... nous avons réparti la rédaction des lettres de soutien de la direction du laboratoire IMAGER, entre le directeur, moi, la directrice adjointe Graciela Villanueva, et le directeur adjoint Daniel Mayer... de façon à ce que je ne rédige pas la lettre de soutien du laboratoire pour le candidat que moi-même je présentais, etc. Donc, c'est la seule manière dont je suis intervenu dans le cadre de cette procédure au sein de Cultures et sociétés, c'est que j'ai rédigé une lettre de soutien de la Direction du laboratoire pour une candidate qui n'était pas une candidate souhaitant s'inscrire sous ma direction. Je pense que Karine Bergès pourra témoigner qu'il n'y avait pas l'ombre d'une réserve dans le contenu de cette lettre de soutien, le soutien était plein et entier. Ça, c'est la procédure. Il se trouve, alors là pardon, je répète effectivement des choses que j'ai déjà dites précédemment : il se trouve que cette année, l'École Doctorale Cultures et sociétés a été extrêmement mal lotie en allocations doctorales. Il y a encore quelques années, on avait, cette école doctorale pouvait avoir 5 voire parfois 6 allocations doctorales par an. L'an dernier encore elle en avait 4, cette année elle en a eu 3. Et par ailleurs, il se trouve que pour tout un tas de raisons sur lesquelles on peut revenir si vous le souhaitez, aucune allocation doctorale complémentaire n'a été obtenue par Cultures et sociétés dans le cadre de la procédure complémentaire où, après les délibérations et l'attribution d'allocations doctorales par les diverses écoles doctorales, eh bien, la Commission Recherche attribue un reliquat de quelques allocations doctorales. Donc d'habitude, elles sont toutes attribuées avant l'été. Cette année, en raison de la crise du COVID, certaines écoles doctorales avaient prévu d'auditionner après l'été, donc la commission recherche a décidé de scinder, d'attribuer deux allocations doctorales complémentaires avant l'été, deux allocations doctorales complémentaires après l'été. Et dans l'attribution d'avant l'été, la candidate classée numéro 1 sur la liste complémentaire de Cultures et sociétés recevait une allocation complémentaire. Pourquoi, parce que la commission recherche n'a pas étudié les dossiers. La commission recherche n'a pas étudié les dossiers, la commission recherche a pris deux votes : le premier vote, c'était de se fier entièrement et de suivre le classement des écoles doctorales diverses et variées qui étaient, voilà, postulantes. Et deuxièmement, sur les deux allocations doctorales complémentaires, de les attribuer aux deux écoles doctorales concernées, qui avaient été auditionnées avant l'été, et qui avaient été les plus mal servies dans l'attribution des allocations doctorales complémentaires. Donc voilà, l'une de ces deux Ecoles Doctorales qui avaient été les plus mal servies, c'était Cultures et sociétés. Et donc au terme de ces deux votes, qui étaient des votes sur des principes, et non pas des votes sur des personnes. C'étaient des votes sur des principes, ce n'étaient pas des votes qui portaient sur la qualité, le mérite des dossiers puisque la qualité et le mérite des dossiers avaient été évalués et classés par les diverses écoles doctorales. Et bien sûr, sur la base de ces deux votes de principes, Mme Clara Berdot a été déclarée récipiendaire d'une des deux allocations doctorales complémentaires avant l'été. Ce vote a été remis en cause, au motif, peut-être, qu'il n'aurait pas été opportun que la commission recherche laisse les représentants, et en l'occurrence la représentante présente des doctorants, participer au vote. Sauf qu'elle a participé au vote, et il se trouve qu'elle est doctorante sous la direction de quelqu'un qui a le tort d'être la mère de Mme Clara Berdot. Et donc, à ce motif-là, le vote de la commission recherche d'avant l'été a été invalidé, déclaré entaché d'irrégularités au motif du conflit d'intérêt. On peut discuter du fait de savoir si c'est fondé ou non fondé. Mais toujours est-il que... enfin, vous me corrigez si je dis des erreurs, mais je crois que le récit est celui-là. Si bien que, après l'été, la commission recherche qui s'est réunie je pense début septembre, c'est ça ? Non, début octobre –je sais plus- début octobre, début octobre ! a invalidé le vote de juillet et a attribué les deux allocations doctorales qui

avaient été attribuées avant l'été, à deux autres candidats, ou à moins que l'une des deux candidatures d'avant l'été ait été conservée après l'été, mais en tout cas Mme Clara Berdot qui avait été déclarée récipiendaire d'une allocation doctorale en juillet, ne l'a pas été en octobre. Voilà, C'est ça le récit.

**Anne-Lise Humain-Lamoure :** Myriam, puis Yolaine demandent la parole

**Myriam Baron :** J'aimerais bien qu'on revienne sur un certain nombre de choses. On fait tous avec les principes, on fait tous avec les règles qu'on nous fixe. Il n'empêche que là, pour le coup, il y a beaucoup de règles, et je ne suis pas sûr que, avec tous les éléments que l'on a, ça plaide pour se *crisper* sur des demi-contrats doctoraux qui seraient, qui fonctionneraient sur la période 2020-2023. Alors moi, je suis désolée, mais en tant qu'ancienne administratrice, j'ai quand même le respect du vote au CA. Et à partir du moment où le plafond d'emploi est voté au CA, je ne vois pas bien comment on peut déroger à la règle : pour moi, c'est le premier point.

Le deuxième point, qui me semble assez problématique dans ce qui est exposé, c'est quand même tout ce que tu as rappelé, Guillaume, qui nous éclaire bien collectivement, sur la chronologie des faits. Et, il me semble quand même, lors de nos précédents échanges, en Conseil restreint –il me semble– et en Conseil tout court, l'idée selon laquelle, entre guillemet, si l'UFR intégrait le dispositif, ce serait quand même bien d'avoir un mode de décision collective. Et à l'époque, on avait parlé il me semble de... bah 'on n'est pas la session de rattrapage'. Je la fais court, je la fais un peu brutale : c'est ma façon de rappeler les choses, mais il me semble qu'on avait quand même évoqué cette dimension-là. Cette dimension-là, à force de vouloir presser, presser, presser... je pense qu'il faut quand même aussi un petit peu la rappeler, parce que là, le périmètre du collectif, il est un peu différent. Et ce qui me gêne beaucoup, c'est qu'on voit la faisabilité sur les contrats doctoraux, mais finalement on s'assoie sur tout le dispositif financier. Quand tu m'as interrogé tout à l'heure sur le budget initial 2021, j'ai bien précisé qu'il allait falloir qu'on fasse des choix collectifs. Or, il me semble qu'à vouloir à toute force voter le dispositif pour qu'on soit dans la période 2020-2023... Quand les dispositifs ont été exposés, j'ai compris la période 2020-2023 comme on voit ce que ça donne, enfin on voit la montée en puissance 2020-2023. On a des élections, il me semble, aux Conseils centraux en 2022. Déjà, on ne sait pas quelles seront les majorités dans les trois principaux conseils. On ne sait pas quelle équipe présidentielle va sortir du chapeau. Donc déjà, l'incertitude sur 2022-2023 n'est pas négligeable. Et puis, j'ai compris 2020-2023 comme quelque chose qui monte en puissance progressivement. La crispation sur 2020 me pose problème : parce qu'on voit bien qu'on va avoir des difficultés pour rentrer au chausse-pied dans 2020, et qu'on va avoir d'autant plus de difficultés qu'on sera en partie hors les cadres de ce qui a été voté en Conseil d'administration. Donc, véritablement, à la fois en tant que membre de l'équipe de direction, en tant qu'ancienne administratrice, et en tant que, accessoirement universitaire au sein de l'Upec, ça me pose quand même problème de m'assoier sur des décisions qui ont été prises par le Conseil d'administration.

**Guillaume Marche :** Juste une précision, je ne suis pas crispé, je ne suis pas du tout crispé.

**Anne-Lise Humain-Lamoure :** Yolaine avait demandé la parole, et je la reprendrai après.

**Yolaine Parisot :** Oui, Merci. Juste quelques remarques sur ce qui vient d'être dit. La question du plafond de l'emploi : L'Upec avait prévu 10 demi-contrats, à compter de 2020. Il y a ce mail, ce dernier mail du président, dont parle Guillaume, et qui me semble donner des garanties, en la matière. Des garanties sur des questions qu'on se posait en terme de projection. C'est la loi : L'Upec abonde au cas où il y aurait un souci.

Deuxième chose, que j'avais déjà évoquée lors de notre réunion, entre l'équipe de direction, Guillaume, Patrick, et moi. Cette question budgétaire, se projeter : tu parles évidemment du budget initial 2021. Pour moi, je te l'avais dit, il y a une contradiction à dire à la fois on ne peut pas se projeter... On l'a redit, Donna l'a dit : bon, on vote le budget initial, mais on vous fait confiance sur une répartition que vous imaginez, que vous pensez, raisonnablement à partir de projections. Il me semble qu'il y a

une contradiction justement à dire on ne peut pas se décider maintenant pour 2020, alors que maintenant, on a les chiffres, que vous êtes en mesure de répondre à la question que l'on vous posait le 1<sup>er</sup> octobre : quel est le reliquat finalement ce fameux reliquat qui repart dans le fonds de roulement. Ça, c'est la deuxième remarque.

Ensuite, sur l'historique que Guillaume vient de faire et qui me semble important en effet puisque je ne suis pas sûre que tout le monde en avait connaissance. Myriam, tu reprends l'expression « session de rattrapage » qui moi, m'avait profondément heurté le 1<sup>er</sup> octobre et je pense qui a heurté beaucoup de monde. Je pense que ce que Guillaume vient d'expliquer sur la procédure, justement, montre bien qu'il ne s'agit pas du tout d'une session de rattrapage. On a affaire quand même à deux candidatures qui ont été jugées excellentes par le Conseil de l'École doctorale Cultures et sociétés. Simplement, il se trouve que cette année, l'École doctorale Cultures et sociétés n'avait que 3 allocations. Ce qui est très peu. Ce qui est moins que les années précédentes... et, voilà ! Des dossiers peut-être plus anciens, plus mûrs que ces deux-là à ce moment-là. Ça ne veut pas dire que ce seraient, que ce sont des dossiers qu'il s'agirait de rattraper. Là où il y a rattrapage, c'est sur le nombre d'allocations. Et je pense que ce dispositif qui est proposé, là, en 2020, qui va sans doute évoluer, c'est-à-dire qu'il est aussi question de le faire évoluer en allocation complète. Qui va sans doute évoluer, mais en tout cas il est proposé, là, en 2020. Il y a une opportunité, pour deux candidats, qui sont sur liste d'attente. Et je me permets de dire ce que la directrice de l'école doctorale, Marie-Emmanuelle Plagnol, a dit récemment. C'est plus possible de laisser ces deux candidats dans l'attente, après tout l'historique que Guillaume vient de rappeler. Donc, je n'arrive pas à comprendre pourquoi, alors que justement là maintenant, on a les chiffres, pourquoi on ne peut pas se positionner sur cette opportunité avec les garanties que le président de l'Upec vient de confirmer.

**Anne-Lise Humain-Lamoure :** J'avais dit que je reprendrais de manière courte la parole, puis je la repasserai à Myriam. Honnêtement, enfin... les chiffres, on vient de les avoir, et Myriam va revenir dessus.

D'abord, 1. Manifestement, l'équipe présidentielle – Guillaume a évoqué des dissensions, je n'en sais rien, mais en tout cas- ce qui est très clair, c'est qu'ils ne sont pas clairs. Voilà ! Et pour ma part, il y a des écrits qui disent clairement « oui, on reporte », et une phrase qui, excusez-moi, mais peut avoir deux interprétations tout à fait légitimes dans le cadre du règlement de l'ensemble des établissements. Ça, c'est une première chose.

La deuxième, Guillaume a rappelé une procédure de l'École doctorale qui se fait en l'absence des directeurs de thèse. Et là, j'avoue que j'éprouve un certain malaise, à ce que ce soit porté, enfin à ce que la demande soit aussi insistante auprès de l'UFR, sachant qu'on veut être prudents... On m'a accusée en CR - on va être clair – on m'a accusée en CR de bloquer la chose parce que ce serait la fille de Graciela Villanueva. C'est faux. Ce serait la fille de n'importe qui, je dis bien de n'importe qui, ce serait la même chose. Ça je tiens à le dire. Premièrement.

En revanche, moi, j'ai un certain malaise, par rapport à cette pression. Bon, les chiffres, vous les avez. Je vais repasser la parole à Myriam. A un moment donné, il y a un souci. Voilà ! Je vous dis mon malaise par rapport à ça. C'est tout !

**Myriam Baron :** Deux points sur les chiffres. J'ai l'impression que les uns et les autres, on tourne beaucoup en rond et puis on reste un peu campé sur la manière dont on aborde ces questions. Moi, ce que j'ai dit, ce à quoi je tiens sur ces questions de nouveaux dispositifs, c'est que collectivement, on puisse s'entendre, à la fois sur des règles de choix -mais Karine exposera ça beaucoup mieux que moi, mais aussi qu'on s'entende collectivement sur *où on coupe*, budgétairement parlant, pour que ça passe. Parce que je ne fais pas du tout l'interprétation que vous faites, qui s'arrête à la première étape « en central ça épongera ». OK, *en central, ça épongera*, seulement l'année suivante, c'est nous qui allons défendre « notre budget », le budget de l'UFR, la campagne d'emploi de l'UFR, etc. Et si collectivement, on ne s'est pas entendu sur un nombre de coupes à faire pour que ça passe, même si nos recettes et nos ressources propres diminuent, et bien, ça va se traduire par des gels de postes, et puis moins de possibilités de pouvoir déployer éventuellement de nouveaux projets pour pouvoir

garantir encore une fois un fonctionnement dans notre UFR qui n'est pas trop dégradé. C'est ce premier point sur lequel j'insiste beaucoup. Pour moi, tant qu'on ne se sera pas mis d'accord sur *où on coupe collectivement*, et on le fait en connaissance de cause, et tout le monde est d'accord, je [ne] vois pas bien comment on peut trancher. Et, c'est pour ça qu'aller à marche forcée pour forcément rentrer dans le calendrier 2020-2023, pour moi, ce n'est pas la bonne façon de fonctionner, par rapport à ce nouveau dispositif.

La deuxième chose sur laquelle je voudrais revenir, parce que tout à l'heure, je l'ai un peu oubliée en cours de route : j'entends le périmètre où vous avez mené votre entretien avec Jean-Luc Dubois-Randé, et Simon Gilbert. Il y a quand même une très grande absente dans ce périmètre, qui est la Vice-Présidente qui porte le dispositif, et qui est Claire Hancock... Et donc je vois pas bien comment on peut discuter et prendre des décisions –alors voilà, OK, ça en dit beaucoup sans doute sur la gouvernance de l'équipe présidentielle, peu-importe– mais ce que je veux dire par là, c'est que dans un périmètre de réunion où vous avez obtenu un certain nombre d'informations, où vous nous avez fait part de ce que vous interprétiez, et où visiblement nous, nous n'avons pas la même interprétation, ce qui me choque terriblement, c'est que la Vice-présidente qui porte ce dispositif n'y était pas. Et c'est quand même un peu beaucoup problématique.

Et donc quand je mets bout-à-bout toute la chronologie que Guillaume a rappelée, plus, la question du plafond d'emploi, plus la question de la Vice-Présidente chargée de la politique doctorale à l'Upec qui n'y était pas : excusez-moi, mais je trouve que ça vaut le coup collectivement que l'on se pose un peu, et que nous réfléchissions à un dispositif d'un point de vue financier, qui tient la route, et puis surtout de procédures, pour entendre les candidats et pour les classer. Enfin, à un moment donné, quand les uns et les autres on partage autant d'informations et autant d'interprétations contradictoires, il est urgent collectivement que l'on se dote justement de dispositifs en interne qui nous permettent d'être un tout petit peu meilleur que ce qui nous redescend de l'équipe présidentielle. Et, en cette période où l'on est dans le flou artistique le plus total, je suis vraiment très méfiante par rapport à tous ces engagements : les promesses n'engagent que ceux qui les croient. Et quand quelqu'un s'engage pour éponger jusqu'à 2023, alors que le mandat finit en 2022... Bah je suis désolée mais il y a une année, là, qui est un peu problématique.

**Donna Kesselman** : Bon, si vous permettez...

**Guillaume Marche** : Donna, il y a deux personnes qui ont demandé la parole avant toi...

**Donna Kesselman** : Ah oui, d'accord.

**Virginie N'Dah Sékou** : Je me permets du coup d'intervenir. Excusez-moi d'abord puisque j'ai eu une petite déconnexion à un moment, j'espère ne pas répéter des choses qui ont été dites... Je vais sûrement répéter de toute façon...

La première question : alors on a commencé à parler de la position de l'équipe présidentielle, etc. Des questions vraiment administratives, techniques, et tout... Il me semble effectivement que finalement, ce n'est pas ça la question. La question, vraiment, c'est de savoir si l'on veut ou pas... Est-ce que l'on vote ou pas sur cette question et qu'est-ce qu'on vote. Effectivement, Je suis d'accord avec ce qu'a dit Yolaine : Maintenant, on a les chiffres, à la limite, et on peut voter en connaissance de cause.

Ceci dit, justement, on a les chiffres. On connaît nos conditions de travail, qui sont pas brillantes, qui sont plutôt de pire en pire : Donna le rappelait tout à l'heure, particulièrement en LEA, mais je sais que l'on n'est pas les seuls, mais on est quand même très très tendus. Donc voilà. Il y a cette première question.

Et la deuxième question, c'est effectivement la question des procédures : Guillaume a expliqué –et je l'en remercie, parce que moi je ne connaissais pas le système, effectivement par rapport à l'école doctorale, etc. Donc le fait que les directeurs de thèse étaient exclus, écartés des classements des dossiers et du choix des candidatures. Puisque là, on a un vote qui se fait après les déclarations de candidatures, effectivement donc on a deux candidatures. Il me semble que pour aller jusqu'au bout,

dans la transparence, il faut qu'on fasse comme à l'École doctorale, c'est-à-dire, je suis désolée, mais dans ce cas-là, devrait être exclus du vote les directeurs de thèse, et les personnes qui évidemment ont un lieu familial avec les candidats en question. Puisqu'on a deux candidats et qu'il n'y aura pas d'ouverture à d'autres candidatures... si je comprends bien.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Alors Donna a demandé la parole, et je vous propose après la formulation d'un vote.

**Donna Kesselman** : Oui... Donc... Si l'on a bien compris, il y a un problème de compréhension du dispositif, profondément. Là, si... On a quand même vu un mail de la Présidence qui s'engage à financer si l'UFR ne le peut pas. Donc la question des finances finalement ne se pose pas, puisque la Présidence, apparemment, à confirmer certainement, mais... s'engage à financer les dispositifs si les UFR ne sont pas en mesure de le faire.

**Guillaume Marche** : L'université est l'employeur, donc c'est l'université qui paie.

**Donna Kesselman** : C'est l'employeur, oui... Bon ! je veux dire, c'est comme la question de faisabilité ou d'opportunité... Dans le doute, je pense qu'il faut toujours poser la question du bénéfice du doute, à qui le bénéfice du doute. Donc rien... Je ne sais pas qui l'a dit, peut-être Guillaume, je [ne] sais pas ou pas... Rien ne nous empêche d'avoir un vote de principe. Donc, bénéfice du doute dans l'intérêt toujours des jeunes, dans la recherche, dans effectivement le rayonnement de notre UFR. Il y a 10 contrats doctoraux, il y en a 8 qui sont attribués par les autres UFR. Il reste que deux. La présidence a évoqué à plusieurs reprises en commission recherche, et à plusieurs, dans différents rendez-vous le désir que ces 2 contrats doctoraux soient pourvus. Bah chiche quoi ! Bénéfice du doute toujours dans l'intérêt des jeunes, dans l'intérêt de la recherche. Et nous sommes une UFR et nous nous engageons dans la recherche. Et effectivement, dans la mesure où le financement peut être prévu. On vote pour le principe, dans la mesure où effectivement, l'attribution est possible et le financement ne pose pas problème à l'UFR. Qu'est ce qui nous empêche de voter sur le principe et en ce sens-là, en demandant que les conditions soient confirmées. On gagne sur tous les terrains. Je ne vois vraiment pas pourquoi on s'empêcherait cette opportunité et la possibilité de deux jeunes chercheurs qui ont été élus par l'École doctorale, qui ont le soutien des directeurs de recherches, l'école doctorale, la directrice de l'école doctorale, etc. Donc je ne vois vraiment pas comment poser la question autrement, pourquoi bloquer cette perspective.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Je veux quand même préciser qu'il n'y a que trois composantes qui ont participé, sur quatorze, au dispositif : Sciences, Médecine, et SESS-STAPS, mais SESS-STAPS n'a pas cofinancé puisque c'est un financement extérieur en SHS. Et, au passage, cela fait bien une allocation de plus pour l'École doctorale Cultures et sociétés. Et que les deux composantes qui ont cofinancé ont toutes les deux organisé un appel interne, indépendamment des écoles doctorales.

Alors, je vous l'ai dit tout à l'heure, je vous propose, qu'inscrivent dans le chat ceux qui veulent que soit mis à l'ordre du jour, puisque Guillaume faisait une demande d'inscription à l'ordre du jour sur la période 2020-2023...

**Yolaine Parisot** : Anne-Lise, il y a deux personnes au moins qui ont demandé la parole...

**Guillaume Marche** : il y a deux personnes qui ont demandé la parole, dont moi.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Pardon !

**Guillaume Marche** : Stéphanie, vas-y, je prendrai la parole après, ou comme tu veux.

**Stéphanie Wojcik** : Oui, merci beaucoup. Je vais essayer d'être brève. Je suis désolée, je n'ai pas pu entendre la présentation du budget par Myriam. Donc, Moi, je trouve problématique d'une manière générale, sur le principe, de remettre en cause systématiquement la parole du président. On a vu par exemple, comme l'a rappelé Donna, un message indiquant que le financement n'est pas problématique. Donc chaque fois que Myriam rappelle que « on va nous demander des comptes », ou « qu'il y a des choses que l'on devra la fois d'après, l'année d'après », je pense que c'est un souci. Le président dit que le financement pourra être effectif par l'université de ce type de contrat. Voilà, je pense qu'il faut aussi essayer de prendre au sérieux ce qu'il dit. Sinon, effectivement, chaque fois qu'il y a quelque chose qui vient de la présidence, on le met en doute, on le met en cause, et c'est plus difficile de prendre des décisions. Ça, c'est une première remarque.

La deuxième remarque, c'est, enfin peut-être très naïvement, je me demandais dans quelle mesure on aurait ce débat qui dure depuis quelque temps désormais, si ça avait été d'autres candidats. C'est-à-dire si on n'est pas prisonniers d'un effet de contexte, qui nous empêcherait peut-être de voir, finalement quels sont –puisque moi, j'ai un peu de mal à voir ce que c'est exactement- les leviers de la politique recherche de l'UFR. C'est-à-dire que là, on nous propose un dispositif de cofinancement, ou de contrat, qui est, d'une part possible sur le plan financier, c'est la première chose qui a été confirmée. Et dans un deuxième temps qui pourrait bénéficier à des candidats *a priori* de qualité puisqu'ils ont été évalués par l'école doctorale. Donc après, je n'ai pas bien compris la parole de Myriam quand elle évoquait des procédures. Je me vois mal réévaluer la qualité des candidats qui... candidateraient à des allocations doctorales. Cela ne me paraît pas être le rôle du Conseil d'UFR. Il y a l'école doctorale pour ça. Il y a eu une appréciation portée par les directeurs de thèse, il y a eu encore une fois un classement fait par l'école doctorale, ce sont des candidats de qualité... indépendamment de leur liens parentaux ou autres. Je ne vois pas pourquoi il faudrait le remettre en cause. Je ne comprends pas très bien pourquoi, effectivement, on ne parviendrait pas à se saisir, peut-être par opportunisme, mais pourquoi pas, de ce levier, qui pourrait être significatif d'une première caractéristique d'une politique recherche au niveau de l'UFR, puisque pour l'instant, elle me paraît assez peu lisible. Je ne dis pas qu'elle n'existe pas, je dis que pour moi, elle est assez peu lisible. C'est-à-dire qu'il y a un dispositif qui permet de cofinancer des allocations doctorales, de nous positionner sur le plan de la recherche. C'est possible financièrement. On a des candidats de qualité. J'avoue que je ne saisis pas beaucoup de débat sur les projections sur l'avenir de *ce que cela nous coûterait, des coupes qu'il faudrait faire*, etc. Cela me paraît être beaucoup de –si j'ose dire– de nœuds au cerveau. Mais peut-être que je suis d'une naïveté sans borne... Mais moi, je crois qu'il faut saisir une opportunité de se positionner sur le plan de la politique recherche de l'UFR... Donc... Je ne sais pas ce qu'Anne-Lise voulait poser comme vote mais je suis tout à fait favorable à ce que l'on puisse voter pour ce type de dispositifs qui me paraît bénéficier à des chercheurs de qualité *a priori*... tels qu'ils ont pu être évalués, et que je ne connais pas, et pour lesquels je n'ai pas d'intérêt, et qui ne sont pas mes amis, et qui ne sont pas non plus mes cousins. Voilà ! Il fallait être absolument précis par rapport à ça. Donc je ne les connais pas, je ne connais pas leurs sujets, et je fais confiance à l'école doctorale pour l'évaluation de leurs dossiers. Voilà !

[3 personnes tentent de prendre la parole]

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Excusez-moi, mais en plus, on parle de la politique recherche de l'UFR et il me paraît normal que Karine puisse répondre.

**Karine Bergès** : Non, je vais vraiment être brève. Sur les points budgétaires que vous avez évoqués avec Myriam et Anne-Lise, je crois pouvoir répondre aussi à Stéphanie qu'il est nécessaire d'avoir du temps pour préciser cette politique recherche de l'UFR, dès lors où le dispositif est voué à être pérennisé, parce que pour l'instant, là aussi on est dans le flou. Et je pense que, justement, on parlait tout à l'heure en début de séance des commissions. On a vu qu'il y avait beaucoup de commissions pédagogiques qui se réunissaient. Je crois que l'on aurait tout à gagner aussi de pouvoir établir une commission recherche, peut-être couplée à celle des moyens parce qu'on a bien vu que cela concerne à la fois le budget, mais également la procédure, on en parle moins. Et voir également comment on

pourrait appréhender ce dispositif, de façon justement collective et consensuelle. Parce que là, on a vu les tensions – moi je les découvre aussi, comme beaucoup d’entre vous, je les suis depuis quelques semaines – elles viennent parasiter tous les autres projets que l’on peut faire aussi. Donc, effectivement, le dispositif, il a besoin d’être clarifié. Pour moi il n’est pas clair, ce dispositif. Je crois que là, on est dans une impasse. Le vote est peut-être la façon de la dénouer. De dénouer ce nœud-là, mais malgré tout pour moi subsiste justement le questionnement autour, et le débat collectif autour de la politique recherche. Parce que là, ça concerne deux collègues. L’année prochaine, ça peut en concerner deux autres PR. Moi la première, je peux être concernée aussi par le débat, et ça peut créer des vrais conflits d’intérêts. Personnellement, j’ai des doctorants, et en tant que PR aussi dans ces situations, ça peut en créer. Et donc il serait légitime, et peut-être très constructif, de pouvoir aborder ce débat en sérénité. D’où la demande, je crois aussi, de repousser le dispositif. C’était ça depuis le début. Bon, là, on est dans des débats sans fin, auxquels il va falloir trouver une issue. Je ne sais pas laquelle elle sera. Moi, je dis juste qu’en tant que VD Recherche, j’aimerais que le dispositif soit plus clair, et qu’il soit pris en main par la plupart des collègues, et en tout cas ceux de la commission Recherche, et les autres... ceux de la commission Moyens, parce que je pense que cela fait partie d’un lot commun. Voilà ! C’est juste ce que je voulais dire par rapport à ça parce que je n’ai pas à me prononcer sur le budget. Ça a été clair, et je n’en ai pas les compétences non plus, pour l’instant en tout cas. Mais mon point de vue extérieur sur ce sujet-là, il est assez clair, et j’avoue que... je n’ai jamais vu ça dans notre université. Ce dispositif, on nous l’a mis entre les mains. L’UFR l’a récupéré, et on voit les tensions que cela génère. Je pense à Claire Sotinel qui critiquait le dispositif et à juste titre lors du dernier Conseil d’UFR. On en voit aujourd’hui vraiment les limites. Donc je crois qu’un vrai débat consensuel, collectif dans une vraie commission légitime, Recherche et Moyens, serait tout à fait envisageable pour mettre au clair cette politique recherche, dont parlait à juste titre Stéphanie qui est très ambiguë pour tout le monde. Alors là nous sommes dans un nœud, dans une impasse et il va falloir la/le dénouer, on est d’accord.

**Guillaume Marche** : Je crois que c’est mon tour de parler. Moi ce que je voulais dire, c’est que je suis en tout point d’accord avec ce qu’a dit Stéphanie tout à l’heure, et je rejoins tout à fait un certain nombre des inquiétudes ou des interrogations que tu viens d’exprimer, Karine. Simplement, moi, je pense qu’il faut vraiment dissocier le dispositif 2020, que je considère comme ponctuel, et la question de savoir si cela sera pérennisé à partir de 2021. Manifestement, la question de la pérennisation n’est absolument pas tranchée. La seule chose sur laquelle on a des certitudes...

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : On a des mails...

**Guillaume Marche** : Comment ?

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : On a des mails...

**Guillaume Marche** : Non non, la question de la pérennisation... la question de la pérennisation n’est absolument pas tranchée... La seule chose dont on ait l’assurance, c’est l’existence de ce dispositif sur 2021. Ça, c’est la première chose.

La deuxième chose, ce qui est évoqué dans les conseils centraux au sujet de la recherche doctorale, c’est une volonté de toute façon d’augmenter le nombre d’allocations doctorales complètes.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Et ça c’est important !

**Guillaume Marche** : Et ça c’est important, car je pense que cela nous tirerait une sérieuse épine du pied. Et je pense que serait tout à fait dans l’intérêt de l’ensemble de notre composante.

Alors, il y a plusieurs questions qui s’entremêlent et qui interfèrent. Donc, moi j’entends que l’on ressent les initiatives soit que j’ai prises, soit auxquelles j’ai pris part. On les ressent comme une manière de faire pression, ou de vouloir le faire à toute force, ou d’avancer à marche forcée. Je suis

navré si j'ai pu donner cette impression. Je ne souhaite absolument pas faire pression sur les collègues, mais je constate simplement que nous avons un déficit d'allocations doctorales au sein de notre composante pour les doctorantes et les doctorants de notre composante. Je vois ça d'un côté, je vois de l'autre côté la possibilité de recruter deux personnes comme doctorant et doctorante dès la campagne 2020. Pour moi effectivement, j'ai envie qu'on tire parti de cette possibilité. Pourquoi le faire dès maintenant ? Pourquoi le faire dès maintenant ? Parce que je pense, et c'est peut-être un calcul opportuniste, je n'en sais rien, vous me direz ce que vous en pensez, mais je pense que si on le fait dès maintenant, ça veut dire qu'on satisfait dès maintenant deux candidatures qui dès lors ne seront plus en lice en 2021, qui dès lors ne seront plus en concurrence avec d'autres candidatures émanant de notre composante, et donc ça n'est pas dans ce cas-là deux, ces deux-là, deux à la place d'autres qui seraient susceptible d'être recruté en 2021, c'est deux cette année, en plus de celles et ceux qui susceptibles d'être recrutés en 2021. Pourquoi le faire dès maintenant aussi. Je pense qu'il y a une deuxième raison qui est importante, qui explique peut-être pourquoi je suis à ce point – je ne sais pas comment dire – alors peut-être insistant, je vous prie de m'excuser pour cela, mais en tout cas convaincu que c'est la bonne chose à faire, parce que, je ne suis pas que, et je vous prie, je vous demande s'il vous plaît de faire confiance à ma bonne foi : je vous garantis que je tiendrais le même discours si je n'étais pas concerné en tant que directeur de recherche potentiel d'un des deux candidats. Je tiendrais exactement le même discours, parce que je suis également un directeur de laboratoire. Mais je suis également un élu de ce Conseil d'UFR, et je suis également un enseignant-chercheur de cette composante et de cette université, et je pense que plus, plus de recherche doctorale, financée par des allocations doctorales dès 2020, c'est mieux pour l'université, et c'est mieux en particulier pour notre composante. Je pense que c'est mieux pour notre composante parce que ça rejaillit de manière très très positive sur [...] [problème caméra et son GM bloqué pendant 5 secondes] le rayonnement de nos équipes de recherche. Et je pense que c'est une bonne chose. C'est une bonne chose pour ce candidat et pour cette candidate, c'est certain, mais une bonne chose pour nous tous et nous toutes. C'est une bonne chose pour notre composante. C'est une bonne chose pour la recherche dans notre composante. C'est une bonne chose pour la recherche pour les études doctorales dans notre composante, et nous savons toutes et tous que ce qui est une bonne chose pour les études doctorales dans notre composante, c'est une bonne chose pour la composante dans son ensemble. C'est-à-dire que c'est aussi une bonne chose pour nos formations. C'est aussi une bonne chose pour toutes nos formations. Donc moi je pense qu'il ne faut pas dissocier recherche doctorales et formations en licence et master. Je pense que... je suis absolument convaincu que les deux sont intimement adossées, et donc c'est pour ça que je pense que cela est une bonne chose.

A la question de savoir si Claire Hancock était absente, ou présente à ce rendez-vous, moi, il ne m'appartient pas de savoir si elle devait y être, moi. C'est les affaires de la Présidence, mais le fait qu'elle ait été ou n'était pas là, n'entache en rien la véracité de ce qui a été dit sur la faisabilité de participer dès cette année et sur le fait que c'est l'université qui recrute et donc que c'est l'université qui finance.

Et enfin la dernière chose, c'est pourquoi je pense que je ne suis pas forcément – quoique, étant directeur de thèse potentiel d'un des deux candidats – je ne suis pas forcément infondé à voter. Tout simplement parce que la grosse différence entre le vote que nous allons avoir aujourd'hui, et le vote qui a eu lieu en conseil de l'école doctorale au mois de juillet, la grosse différence : il n'y a pas aujourd'hui de sélection de candidats qui est en jeu...

**Anne-Lise Humain-Lamouré** : Si !

**Guillaume Marche** : Non, non. Il n'y a pas de sélection des candidats au sens où, par sélection, j'entends, enfin la définition de la sélection, c'est « on a un ensemble, et on sélectionne, on choisit certains ». Ici, il n'y a pas de sélection. Y a-t-il d'autres candidats et d'autres candidates éligibles ? Bien sûr que non.

**Anne-Lise Humain-Lamouré** : Tant que nous n'aurons pas fait un appel...

**Guillaume Marche** : Il y a eu un appel, Il y a eu un appel, il y a eu deux appels !

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Non. Les deux composantes qui ont cofinancé ont fait un appel spécifique.

**Guillaume Marche** : C'est leur manière de procéder, on n'est pas obligé de suivre exactement. Je ne sais pas pourquoi elles ont procédé de cette manière-là. Peut-être avaient-elles des candidats et des candidates dans plusieurs écoles doctorales différentes ? Il se trouve que nous, il y a eu des appels. Il y a eu un appel à candidature pour les contrats classiques avant l'été. Il y a eu un appel à candidature pour ces contrats cofinancés au mois de septembre. Y a-t-il d'autres candidatures éligibles ? Pas à ma connaissance. Les deux candidatures que nous avons présentent-elles un inconvénient ? Pas à ma connaissance. Y a-t-il une sélection à effectuer parmi un ensemble ? Y a-t-il un choix à effectuer, c'est-à-dire *prendre celui-ci et écarter celle-là*, ou l'inverse, parmi un ensemble de candidature ? Non ! Donc, il n'y a pas de sélection à l'ordre du jour, aujourd'hui. Le vote que nous allons faire n'est pas une sélection. Et donc si je participais à ce vote, mais je vous laisserai en décider. Si je participais à ce vote, il n'y aurait absolument pas rupture d'égalité entre les candidats.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Alors ça, on ne peut pas le savoir, premièrement. Et justement, l'une...

**Guillaume Marche** : Si, on le sait. On sait combien il y a combien de candidatures existantes.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Mais non, on ne peut pas le savoir. S'il te plaît, laisse-moi répondre...

**Guillaume Marche** : On le sait combien il y a de candidatures existantes.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : S'il te plaît, on ne peut pas le savoir... on ne peut pas le savoir premièrement...

**Guillaume Marche** : Si, on le sait ! Mais si, on le sait ! il y en a deux, il y en a deux.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Non, arrête...

**Guillaume Marche** : Mais non, j'arrête pas, on le sait !

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : [Inintelligible]...

**Guillaume Marche** :. Il y en a deux, il y en a deux, il y en a pas...

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Oui, alors tu veux un vote bloqué, ça on a tous bien compris depuis le début, il s'agit d'un recrutement, donc à partir du moment...

**Guillaume Marche** : Ça veut dire quoi « je veux un vote bloqué » ? Excuse-moi Anne-Lise, qu'est-ce que ça veut dire ?

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : [...] Alors que nous, ce qu'on veut, c'est [...]

**Guillaume Marche** : Non, non mais qu'est-ce que ça veut dire. Explique-toi, s'il te plaît ! Je n'ai pas compris ta phrase. « Tu veux un vote bloqué », je n'ai pas compris qu'est-ce que ça veut dire ?

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : A partir du moment où tu considères qu'il n'y a que deux candidats pour 2020-2023, et qu'il faut voter 2020-2023, on vote des recrutements. Factuellement, on vote des recrutements.

**Guillaume Marche** : On vote la participation à un processus de recrutement, oui.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Plus que ça, justement...

**Guillaume Marche** : On vote la contribution à la rémunération de deux personnes sur une période de trois ans, oui. Oui, oui, absolument, oui.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Oui, et...

**Guillaume Marche** : Je ne vois pas en quoi c'est un vote bloqué, je ne vois pas ce qu'il y a de bloqué dans le vote.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : On souhaiterait, d'abord, dépassionner le débat, le dépersonnaliser, proposer des procédures claires...

**Guillaume Marche** : Ah, mais c'est ce que je m'emploie à faire, à toute force, dépersonnaliser et dépassionner le débat. Je pense que je contribue très grandement à le dépassionner et dépersonnaliser le débat.

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Bon alors, cela fait déjà plus d'une heure que l'on est sur ce sujet-là et il y a encore un restreint qui est important. Donc, on va passer à la formulation d'un vote. On verra bien... Ecoute Guillaume : Participe si tu veux ! Je pense que, du coup, les gens jugeront de cela. Qui souhaite que soit mis à l'ordre du jour un vote sur l'attribution de deux contrats doctoraux en 2020-2023. Qui le souhaite ? Utilisez le *chat* (fil de conversation) !

**Après vérifications des votes et décompte des votants par Karine Bellance, le conseil rejette cette demande par 12 voix contre, 6 pour et 4 abstentions.**

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Alors, est-ce qu'on peut au moins proposer quelque chose pour 2021 ? Une partie de ce qu'a dit Guillaume sur l'intérêt pour la composante est effectivement intéressant. Mais est-ce qu'on peut construire quelque chose tranquillement, sereinement, qui soit clair, net et carré. Et est-ce qu'on peut proposer un autre vote ? C'est-à-dire qu'on puisse, ce qu'a dit Karine, c'est-à-dire renvoyer à une commission recherche/moyens pour élaborer un dispositif complet pour 2021 [Inaudible]. Et pour le faire en toute connaissance de cause, en toute transparence. Par ailleurs j'ajoute que les deux candidats de cette année peuvent repostuler. Ça arrive que la première année on n'obtienne pas l'allocation, que la deuxième année, on puisse l'obtenir. Et que dans ce cadre-là, si on a réussi à faire un dispositif totalement transparent, clair et précis. Voilà : s'ils arrivent premier... Félicitation ! Oui, Yolaine ?

**Yolaine Parisot** : Avant qu'on poursuive la discussion, il y a des choses quand même que je ne peux pas laisser dire. Je ne peux pas laisser dire que Guillaume aurait voulu imposer un vote bloqué. Je peux pas laisser dire qu'il faudrait enfin revenir à une discussion sereine, qui laisserait entendre que Guillaume aurait initié une discussion qui ne le serait pas. Et je ne peux pas non plus laisser dire, Karine, qu'il faut parler d'une politique de recherche de l'UFR qui sortirait de ces débats passionnés et de ces questions de conflits d'intérêts. Il a été question de conflits d'intérêt à la CR à un moment donné, tu l'as rappelé. Tu dis que... On ne peut rien te reprocher, très bien. Mais je ne peux pas te laisser dire que la discussion d'aujourd'hui et les interventions de Guillaume n'ont pas été sereines.

**Karine Bergès :** Je te réponds : je n'impliquais en aucun cas Guillaume, avec qui j'ai toujours eu des relations sereines et même des discussions téléphoniques sereines...

**Guillaume Marche :** Et même cordiales !

**Karine Bergès :** Et cordiales et amicales, ce n'est pas du tout le problème. Je parlais de sérénité depuis le 15 septembre où nous avons pris les fonctions, et où effectivement, ce dossier, j'ai envie de dire que moi en tant que VD Recherche, il m'empêche de développer d'autres projets, notamment, avec les doctorants, notamment avec les directeurs et les directrices de labo, que je voulais recevoir depuis déjà un petit moment... ou entre la COVID et ça... c'est dans ce sens-là. Si je me suis mal exprimée, je m'en excuse, mais cela ne visait en aucun cas Guillaume, et en aucun cas les débats d'aujourd'hui qui n'étaient pas sereins. Voilà ! Si je me suis mal exprimée. Mon niveau de tension... mon niveau d'impatience arrive aussi à son terme à ce jour, parce que ça fait plusieurs semaines qu'on est dessus, et que quand je parle de sérénité, je veux dire... On a aussi des projets à mener qui sont aussi intéressants. Moi, je ne dis pas que les projets doctoraux, enfin de contrats doctoraux ne le sont pas, au contraire ! Je suis la première à les encourager, et j'ai présenté d'ailleurs une doctorante aussi lors de ce dernier conseil... aux contrats doctoraux, pardon. Donc moi je suis tout à fait ouverte pour que nous ayons des discussions dans la sérénité. Je voudrais juste dire que le degré d'occupation, de centralité, de ce dossier empêche aussi de travailler dans des moments aussi difficiles, avec ce que nous avons à gérer. Et c'est dans ce sens-là que je voulais employer le mot « serein ». Ça n'implique en aucun cas mon collègue.

**Anne-Lise Humain-Lamoure :** De même, je m'associe à ce que vient de dire Karine, « serein », c'est global, et je pense qu'il est extrêmement important de former un dispositif indépendamment des candidatures possibles et des candidatures connues. C'est en ce sens-là, et ça ne visait en aucune façon Guillaume. Bon par ailleurs, Guillaume, on va te laisser le dernier mot si vous le voulez bien de sorte que [...]

**Guillaume Marche :** Juste en une phrase, juste en une phrase, juste en une phrase. Les discussions, la discussion a été sereine, tu ne m'as pas visé. Tu as proféré une accusation à mon attention, à mon encontre. Le fait que je souhaite un vote bloqué, ce n'est vraiment pas mon genre. Ce n'est vraiment pas mon genre. Je ne suis pas un *maniganceur*. Bon écoute, je ne sais pas, j'ai donné une fausse image de moi-même. Je le regrette sincèrement. Mais cette accusation de vouloir imposer un vote bloqué, de vouloir faire pression, marcher à toute force. Je ne la comprends pas, je ne m'y reconnais pas. Mais par ailleurs, nous avons eu aujourd'hui une discussion sereine, et je tiens à remercier énormément tous les collègues et toutes les collègues et tous les étudiants et toutes les étudiantes présentes. Parce que ce n'était pas évident qu'on ait une discussion sereine sur cette question mais je crois que nous avons eu une discussion sereine. Et par ailleurs, la procédure existante en amont, je suis navré de me répéter mais la procédure existant en amont d'une déclaration de candidature, elle existe. Elle est là. Elle a fonctionné, elle s'appelle le Conseil de l'École doctorale Cultures et sociétés. Et les candidatures étaient connues...

**Anne-Lise Humain-Lamoure :** Je rappellerai qu'il n'y a pas qu'une seule école doctorale dans cette UFR.

**Guillaume Marche :** Je sais, je l'ai répété un certain nombre de fois. Je l'ai répété un certain nombre de fois. J'ai été le premier à le dire.

**Anne-Lise Humain-Lamoure :** Je n'aurais pas dû remettre un jeton dans la machine. Ecoute, Guillaume...

**Guillaume Marche :** Non, non, non, j'ai été le premier à le dire lors du conseil du 1<sup>er</sup> octobre, j'ai été le premier à le dire. Je l'ai dit dans un email, j'ai rappelé que je m'étais rendu compte de mon erreur et

qu'effectivement il n'y a pas qu'une école doctorale. Bon simplement, Cultures et sociétés, ça représente à peu près 95% des doctorantes et des doctorants de notre composante. Mais il n'y a pas qu'une seule école doctorale. Simplement, le fait est qu'à ce jour, nous avons deux candidatures qui existent –qui existaient puisqu'elles sont désormais caduques. Nous avons deux candidatures qui existaient et qui provenaient toutes les deux de Cultures et sociétés. C'est pour cela qu'à mon sens, seule la délibération de Cultures et sociétés était valable. Mais je m'arrête, promis !

**Anne-Lise Humain-Lamoure** : Merci beaucoup

#### **Questions diverses**

Pas de questions diverses soulevées par l'assemblée.